

Assises européenne de la transition énergétique du 24 au 26 juin 2025 à Strasbourg

L'énergie un bien commun : tour d'horizon de l'énergie renouvelable locale dans le Grand-Est

- **Energie renouvelable locale : des projets pour favoriser la réappropriation collective des enjeux énergétiques et créer de la richesse sur les territoires**
- **Focus sur 3 projets emblématiques d'énergies renouvelables locales dans la région Grand-Est**

À l'occasion de la 26^{ème} édition des Assises européennes de la transition énergétique qui se tiendront à Strasbourg du 24 au 26 juin, le réseau Cler, un acteur majeur de la transition énergétique, propose un éclairage sur les énergies renouvelables locales, portées par les citoyens et les collectivités locales. À l'instar du reste de la France, dans la région Grand-Est, ce type de projets se multiplient et contribuent à la création de richesses locales. Le réseau Cler propose de partir à la découverte de trois projets inspirants en Grand-Est : deux projets de panneaux photovoltaïques - les centrales villageoises des Pays de Saverne et de Vézouze en Piémont- , et le projet des ailes des crêtes dans les Crêtes Préardennaises, intégrant trois éoliennes, et qui fêtera bientôt ses 10 ans.

Énergies renouvelables locales : créer de la richesse dans les territoires

En France, les projets d'énergies renouvelables portés par des citoyens se développent à grande vitesse. **Parce qu'ils associent élus, habitants et associations dès leur conception, les projets citoyens sont très bien acceptés localement.** Ils favorisent la réappropriation collective des enjeux énergétiques, créent de la richesse localement et permettent une redistribution des bénéfices. En France, plus de **420 projets citoyens¹** ont été recensés, dont **292 sont déjà en fonctionnement**. Plus **6 000 citoyens** sont aujourd'hui directement impliqués dans le pilotage de projets (hors souscripteurs simples).

Pour accompagner cette dynamique et parce que les maires ont un rôle à jouer pour impulser les projets et impliquer les habitants dans leur conception et leur réalisation, le réseau Cler anime, en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et

Intercommunalités de France, un parcours d'initiation des élus locaux aux énergies renouvelables intitulé "Les énergies renouvelables : une chance pour mon territoire !" et rassemblant 300 élus. L'objectif ? Leur permettre de monter en compétences sur toutes les questions liées aux énergies renouvelables et renforcer leur pouvoir d'agir localement.

¹ source : Énergie Partagée

Focus sur trois projets emblématiques de la région Grand-Est

1 / À Saverne, des toitures solaires pour lier écologie, citoyenneté et autonomie énergétique

À l'ouest de Strasbourg, le projet de la **Centrale villageoise du Pays de Saverne** incarne une dynamique citoyenne exemplaire en faveur de la transition énergétique. Né en 2016, ce collectif local a déjà équipé huit bâtiments publics de panneaux photovoltaïques – écoles, mairies, centre sportif ou encore station d'épuration – et prévoit plus de dix nouvelles installations dans les prochaines années, dont celles d'une l'église et des ateliers municipaux.



Portée par Paola Criqui, ancienne adjointe au maire et engagée de longue date sur les enjeux écologiques, l'initiative repose sur une conviction simple : « *Ce qu'on ne peut pas faire soi-même, on peut le faire collectivement.* » Constatant l'impossibilité d'installer des panneaux sur sa propre maison, elle s'est investie bénévolement dans ce projet collectif permettant à chacun de devenir coproducteur d'énergie renouvelable.

Avec plus de **230 citoyens sociétaires**, le modèle repose sur l'investissement local : une action de 100 euros, valorisée à 2 % par an, permet de financer les installations via un mix de fonds propres, subventions (notamment du programme Climaxion et de fonds européens Leader) et prêts bancaires. **Les bénéfices sont réinvestis chaque année dans les nouvelles installations.**

En 2025, le collectif franchira une nouvelle étape majeure avec la mise en service d'une boucle d'autoconsommation collective, une première en Alsace. L'électricité produite ne sera plus uniquement vendue au réseau, mais directement partagée avec les particuliers, artisans et collectivités locales. **Quinze foyers et une entreprise ont déjà signé un contrat.** L'électricité est fournie à un tarif garanti de 15 centimes d'euro/kWh sur 20 ans, assurant stabilité et transparence.

Stéphane Leyenberger, maire de Saverne et président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau, soutient pleinement le projet : « *Le modèle éco-citoyen des centrales villageoises incarne une prise de conscience, un passage à l'action.* » La commune a d'ailleurs accueilli quatre installations solaires et projette d'en intégrer une nouvelle sur son futur complexe sportif passif.

Malgré quelques obstacles – complexité administrative, lenteur du déploiement des compteurs Linky – la résilience du collectif, soutenu par le réseau national des centrales villageoises, continue d’inspirer. Ici, la transition énergétique devient un projet de territoire, au service du bien commun.

Chiffres clés :

8 bâtiments publics équipés de panneaux photovoltaïques

1605 m² de panneaux photovoltaïques pour 288,6 kWc de puissance totale

230 sociétaires

2 / Communauté de communes de Vezouze en Piémont, l’autoconsommation collective s’organise au cœur du territoire

Dans le sud de la Meurthe-et-Moselle, la Communauté de communes de Vezouze en Piémont s’est engagée avec conviction dans la voie des énergies renouvelables locales. Portée par l’ élu local Damien Jacquot, maire de Reillon et également président de la Centrale villageoise de Vezouze en Piémont, l’initiative associe habitants, collectivités et entreprises dans une démarche locale de production et de partage de l’énergie.



Après une première phase réussie de **10 toitures photovoltaïques en revente totale** représentant 450 kWc, le collectif lance cette année une **nouvelle grappe de 6 toitures (2 écoles, 2 églises et 2 salles des fêtes) en autoconsommation collective**, un virage nécessaire face à l’évolution des règles de financement.

Grâce au déploiement des compteurs communicants, cette électricité solaire sera directement utilisée au démarrage par une quinzaine de consommateurs du territoire : collectivités locales, supermarché, entreprise de mécanique, établissement hospitalier mais également des consommateurs particuliers... Une véritable boucle énergétique locale.

Le modèle est inclusif : pour consommer l’électricité à terme, il faut devenir sociétaire. Si plus de 100 actionnaires ont déjà rejoint la structure, parmi lesquels 14 collectivités et plusieurs entreprises ; le défi a été de contractualiser avec des gros consommateurs localement pour assurer un taux d’auto-consommation collective suffisant. Aujourd’hui l’action est fixée à 275 €, sans objectif spéculatif mais dans une optique de gouvernance partagée et de développement local.

Philippe Arnould, président de la Communauté de communes, salue une démarche à la fois responsable et résiliente : « *Tout se fait à l’intérieur du territoire. Le projet bénéficie à tous, et pas seulement à ceux qui peuvent investir.* »

En mettant à disposition les toitures de ses bâtiments, la Communauté de communes incarne un véritable soutien institutionnel. En s'ouscrivant à l'autoconsommation collective, la collectivité espère **couvrir jusqu'à 30 % de sa consommation énergétique** à un tarif stable autour de 13 centimes d'euro/kWh, inférieur aux prix réglementés.

Plus qu'un gain financier, c'est une démonstration de souveraineté énergétique locale dans un territoire rural déjà engagé dans l'éolien. Malgré les freins techniques (coûts de raccordement élevés, complexité réglementaire), la dynamique repose sur une conviction simple, portée par Damien Jacquot « *Les énergies renouvelables, c'est l'avenir. La meilleure façon de convaincre, c'est de montrer l'exemple.* »

Chiffres clés :

10 toitures photovoltaïques installés et 6 en auto-consommation à venir (1200 m² estimé)

450 kWC de puissance totale

100 sociétaires

3 / Crêtes Préardennaises : dix ans d'éolien citoyen au service du territoire

C'est l'un des premiers parcs éoliens 100 % citoyens de France. Situé entre les communes ardennaises de Chagny, Bouvellemont et Jonval, le parc des Ailes des Crêtes, mis en service en 2016, est bien plus qu'un outil de production d'énergie renouvelable. **Il incarne une vision : celle d'une transition énergétique ancrée localement, portée par les citoyens, les collectivités et les associations du territoire.**

Une réponse politique et démocratique à la transition énergétique

Au début des années 2000, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises s'est trouvée confrontée à l'arrivée de développeurs privés souhaitant implanter des parcs éoliens. Face à cette pression extérieure, les élus ont pris une décision rare : reprendre la main, associer les citoyens et faire de l'énergie un levier de développement local maîtrisé. Une large concertation a été lancée, avec le soutien de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat des Ardennes.

« Nous avons voulu éviter que notre territoire soit dépossédé de ses ressources, explique Jean-Marie Oudart, maire de Poix-Terron et vice-président de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises. Le vent est un bien commun. Il devait profiter à tous, pas à quelques intérêts privés. Ce n'est pas un projet d'énergies renouvelables mais un projet de territoire. ». Ce projet fait d'ailleurs partie d'une trajectoire plus globale, le Plan climat visant à une totale autonomie énergétique. La Communauté de communes est dans ce sens membre du réseau des Territoires à énergie positive, avec pour objectif de produire sur le territoire plus d'énergie qu'il n'en consomme à horizon 2030.

Dès le démarrage du projet, Christel Sauvage, aujourd'hui Présidente du parc éolien et de la coopérative citoyenne, s'est fortement mobilisée. Elle a sillonné le territoire pour expliquer au travers de réunions d'informations et de visites de site, les tenants et les aboutissements des énergies renouvelables, et plus spécifiquement de l'éolien. Elle a également fait le lien avec un collectif belge engagé dans une démarche identique, ce qui lui a permis de créer des synergies et aussi impulser une nouvelle dynamique. « On s'est dit, si eux le font, pourquoi pas nous ? C'est tout ce travail préalable qui nous a permis de créer une coopération citoyenne pour investir dans les énergies renouvelables. » précise-t-elle.

Trois éoliennes, une gouvernance partagée et un symbole : l'éolienne des enfants

Le parc comprend **trois éoliennes Enercon E53** de 800 kW chacune, d'une hauteur de 75 m, pour une puissance totale de **2,4 MW** et une production annuelle estimée à **4 800 MWh**. **Ce volume couvre l'équivalent de 1 600 foyers – hors chauffage.**

Mais ce qui fait la singularité du projet, c'est sa **gouvernance partagée, à forte composante citoyenne.**

L'ensemble du capital est ouvert à l'investissement citoyen via plusieurs canaux : Enercoop Ardennes Champagne, Énergie Partagée, des clubs d'investisseurs, des particuliers et des collectivités locales.

Parmi les structures juridiques, deux sociétés d'exploitation ont été créées. **Une troisième société a vu le jour pour une éolienne détenue par des enfants, une première en France, avec la Fondation Kids & Wind.** Les bénéfices générés financent aujourd'hui des activités pédagogiques autour de l'écologie.

« 280 d'enfants sont détenteurs de part. Elles ont le plus souvent été souscrites au nom des enfants, par des parents, des grands-parents, des oncles, des tantes... Nous assumons de ne pas léguer des fardots, des dettes et de la pollution à nos enfants. Le terrain pourrait même retourner à un usage agricole plus tard si besoin » précise Christel Sauvage, Présidente du parc éolien et de la coopérative citoyenne.

Une mobilisation forte et durable

Au total, ce sont **plus de 300 personnes physiques et morales** (dont 31 collectivités) qui ont investi dans le parc, pour un coût total avoisinant 3,9 millions d'euros, avec 1,8 M€ de fonds propres. L'objectif : minimiser le recours à l'emprunt bancaire et garantir une gouvernance non spéculative.

Marcel Letissier, 75 ans, sylviculteur et ancien vice-président de la Communauté de communes, fait partie des sociétaires historiques : *« J'avais d'abord voulu installer une petite éolienne chez moi, puis j'ai rejoint le projet collectif. Avec ma compagne et mes neveux, nous avons souscrit*

plusieurs parts. Ce fut un long combat, mais aujourd'hui je suis fier d'avoir contribué à cette aventure. »

Jacques Braquet, enseignant de 42 ans, s'est quant à lui lancé pour des raisons environnementales et éthiques : *« Mon objectif était de compenser notre consommation familiale d'énergie. Aujourd'hui, je suis producteur d'énergie renouvelable, je possède autant que je consomme. C'est une manière de s'affranchir du marché de l'énergie. »*



Retombées locales, pédagogie et exemplarité

Au-delà de la production électrique, le parc a un impact économique direct sur le territoire. Le développement et le suivi du projet ont été majoritairement réalisés avec des entreprises du territoire. Le parc joue un rôle de levier pédagogique et territorial. Le parc accueille régulièrement des visites scolaires, des animations et des formations, en lien avec l'ALE 08. Enfin, il participe aussi à la création d'une identité partagée entre les 94 communes du territoire, longtemps morcelé.

Aucun recours n'a été déposé contre le projet, grâce à une transparence constante dans le développement, une concertation en amont longue de trois ans, et un accompagnement collectif des habitants, des élus et des associations.

L'expérience a essaimé. Elle sert aujourd'hui de modèle aux centrales villageoises photovoltaïques du territoire. Le parc prouve que l'appropriation locale de l'énergie permet non seulement de produire mieux, mais de créer du lien, de former, et de renforcer la résilience des territoires face aux chocs énergétiques.

Chiffres clés :

3 éoliennes pour 2,4 MWh de puissance totale

Production annuelle : 4 800 MMh

Sociétaires : 150 personnes physiques , 2 clubs d'investisseurs
12 personnes morales dont Énergie Partagée (représente 35 personnes physiques) et 280 enfants !

À propos du réseau Cler

Le réseau Cler est une association nationale agréée pour la protection de l'environnement qui rassemble près de 300 structures engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste et ambitieuse. Fédérant des associations, des collectivités et des entreprises, elle défend un modèle de transition territoriale, en promouvant l'efficacité énergétique, la sobriété, les énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique et la mobilité durable et inclusive. Son objectif : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne

Pour plus d'informations : cler.org